

Sujet : [INTERNET] Berrac enquête publique

De : Anonyme <anonyme1234@orange.fr>

Date : 05/10/2022 20:59

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Observation sur la covisibilité

Bonjour,

Je ne trouve pas dans l'étude d'impact environnemental l'analyse de la covisibilité pour les lieux-dits Garrière et Padouen proches du village de Berrac et jouxtant le parc photovoltaïque. Ces habitations sont pourtant occupées. Pour Garrière, la piscine de la maison de la famille Reynaud est à moins de 10 mètres de la clôture du parc. Pour les maisons du Padouen (familles Rouget, Mazoyer/Arnaudy et Chaste/Lacoste), les maisons se trouvent entre 20 et 40 mètres de la clôture. S'agit-il d'un oubli malheureux ?

Par ailleurs, en sus de la covisibilité, il convient d'étudier également avec attention le risque incendie pouvant toucher ces maisons occupées (observations 13 et 32 bis), ce qui est manquant dans le dossier du projet.